AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (14)ItemJean-Baptiste André Godin à Charles Ernest Guignet, 6 avril 1874

Jean-Baptiste André Godin à Charles Ernest Guignet, 6 avril 1874

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (14)
Collation3 p. (458r, 459r, 460v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Charles Ernest Guignet, 6 avril 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47643

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>6 avril 1874</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire

- Girard (J. B.) et Cie
- Guignet, Charles-Ernest (1829-1906)

Lieu de destination

- Inconnu
- Inconnu

Scripteur / Scriptrice Moret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméSur l'affaire Boucher et Cie. Godin indique à Guignet qu'il a été surpris des conclusions du rapport d'expertise ordonné par la cour de Nancy dans l'affaire de contrefaçon entre Boucher et lui. Il l'invite à assister aux expériences que Barral, de Luynes et Pélogot réaliseront le vendredi suivant dans l'usine de Guise pour démontrer qu'il n'y a aucun secret dans l'émaillage qu'il pratique. Il l'assure qu'il a été induit en erreur par des essais mal dirigés. Godin lui explique qu'il est indispensable qu'il fasse appel à des hommes de science ne cherchant que le vrai, dans la mesure où il est accusé d'avoir caché la vérité dans ses brevets. NotesDestinataires : l'index du registre de correspondance indique que la lettre a été également adressée à Girard.

Mots-clés

Brevets d'invention, Fonderies et manufactures "Godin", Procédure (droit)
Personnes citées

- Barral, Jean-Augustin (1819-1884)
- Boucher et Cie
- Luynes, Victor de (1828-1904)
- Péligot, Eugène Melchior (1811-1890)

Lieux cités<u>Nancy (Meurthe-et-Moselle)</u> Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 28/03/2023 Dernière modification le 18/09/2023

Guise 6 arriel 184,58 Monsieur be n'est pas sons une tres - viva surprise que y ai pris commaindance des con clusions ou rapport relatif. à l'expertise, ordonnée par la cour de Nancy, dans l'affair de contrejo com pendante entre M. Boucher et moi. J'ai du chereder les moyens de faire rectifier les erresers que ce rapioest renterme; et p'ai en consiguence l'horrner de vous prier de bien vouloir assister à des experiences que M. Mo. Barral, de durque ex Poligos foront Venereon Monsieur Guignes.

prochain, to coverant, dans mon usine à quive, pour constater qu'il n'y a aucun devet dans l'émaillage tel que je le pratique; qu'en reussit avec l'email D' rendu plus jusible, et avec tout autre email tendre ou renou tenore. Nous pourred ainsi reconnaitre, Monsieur, que vous aver été induir en erreur par des essais mal diriges par la personne à la quelle. vous vous eles confix. Le mus accusé dans ce rapport d'avoir caché la verité dons mes brivets, it est done indispensable que se facto appela des hommes de science qui ve cherchant que le mai, et j'expère

097 que vous voudret vous meme assister a niences dans l'intérés Monsieur, l'assurance ma consideration